



REVUE DE PRESSE

ASSURANCE-EMPLOI

MAI & SEPTEMBRE 2009

LETTRE DU JOUR

M. YVES-THOMAS DORVAL, PRÉSIDENT, CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

Assurance-emploi

Madame la députée, Monsieur le député,

Au cours des derniers mois, des modifications au régime d'assurance-emploi ont été proposées par tous les partis politiques fédéraux. Une de ces propositions – l'allongement de la durée des prestations – a même été adoptée lors du plus récent budget. Ce budget contenait également de nouvelles sommes considérables (1,5 milliard\$ sur deux ans) pour le financement de la formation, et ce, tant à l'intérieur du programme d'assurance-emploi, qu'à l'extérieur, pour les travailleurs qui n'y ont pas accès.

La question de l'élargissement de l'accès aux prestations est maintenant remise à l'ordre du jour. Les employeurs du Québec sont sensibles à cette préoccupation des travailleurs. À titre de

« Il faut éviter de confondre filet de sécurité sociale et relance de l'économie. »

principaux contributeurs au régime (n'oublions pas que le taux de cotisation des employeurs est 40 % plus élevé que celui des travailleurs), ils souhaitent toutefois que certains éléments soient pris en compte dans ce débat.

D'abord, la crise étant mauvaise conseillère, il faudrait s'assurer qu'on ne se serve pas d'une situation conjoncturelle – la récession – pour procéder par la porte d'en arrière à une réforme majeure et permanente du régime. Tout assouplissement de l'admissibilité devrait donc s'appliquer de manière temporaire et sa durée devrait faire l'objet de critères précis et acceptés par toutes les parties prenantes.

Deuxièmement, la responsabilité sociale implique également la responsabilité fiscale, un point d'autant plus important que le déficit budgétaire s'annonce plus

élevé que prévu. Il faudrait donc que soit clairement établie la provenance des fonds requis pour financer un tel assouplissement. Depuis de nombreuses années, les employeurs réclament que leur taux de cotisation rejoigne progressivement la parité avec ceux des travailleurs. Loin d'être disparue, cette demande traditionnelle devient même plus urgente en période de récession économique. Chose certaine, dans le contexte économique actuel, tout alourdissement du fardeau fiscal des employeurs, que ce soit via des cotisations accrues ou d'autres formes de taxation, aurait un effet contraire à celui recherché, soit de fragiliser davantage les entreprises et les emplois. Et c'est encore plus vrai au Québec où les taxes sur la masse salariale sont considérablement plus élevées qu'ailleurs au pays.

Troisièmement, toute modification au régime devrait tenir compte du principe de « réactivité ». Personne ne pourra nier que plus le programme d'assurance-emploi devient généreux, moins il incite les travailleurs à retourner rapidement au travail.

En conclusion, il faut certes examiner les pistes de solutions pour venir en aide à nos concitoyens qui perdent leur emploi à cause de la récession. Il faut toutefois éviter de confondre filet de sécurité sociale et relance de l'économie. Vouloir faire usage du programme d'assurance-emploi comme programme de relance économique nous semble voué à l'échec. Le programme n'a tout simplement pas été conçu à cette fin. Le Cadre de financement exceptionnel (garanties de prêts) ou les investissements dans les infrastructures votés lors du dernier budget nous apparaissent être des mesures beaucoup plus susceptibles d'accomplir l'objectif de relance et de créer les emplois dont les chômeurs ont besoin.

Pour une réelle relance de l'emploi

YVES-THOMAS DORVAL

Président du Conseil du patronat du Québec

Au cours des derniers mois, des modifications au régime d'assurance-emploi ont été proposées par tous les partis politiques fédéraux. Une de ces propositions — l'allongement de la durée des prestations — a même été adoptée lors du plus récent budget. Ce budget contenait également de nouvelles sommes considérables (1,5 milliard \$ sur deux ans) pour le financement de la formation, et ce, tant à l'intérieur du programme d'assurance-emploi qu'à l'extérieur, pour les travailleurs qui n'y ont pas accès.

La question de l'élargissement de l'accès aux prestations est maintenant remise à l'ordre du jour. Les employeurs du Québec sont sensibles à cette préoccupation des travailleurs. À titre de principaux contributeurs au régime (n'oublions pas que le taux de cotisation des employeurs est 40 % plus élevé que celui des travailleurs), ils souhaitent toutefois que certains éléments soient pris en compte dans ce débat.

D'abord, la crise étant mauvaise conseillère, il faudrait s'assurer qu'on ne se sert pas d'une situation conjoncturelle — la récession — pour procéder par la porte d'en arrière à une réforme majeure et permanente du régime. Tout assouplissement de l'admissibilité devrait donc s'appliquer de manière temporaire, et sa durée devrait faire l'objet de critères précis et acceptés par toutes les parties prenantes.

Fragiliser les entreprises

Deuxièmement, la responsabilité sociale implique également la responsabilité fiscale. Il faudrait donc que soit clairement établie la provenance des fonds requis pour financer un tel as-

souplissement. Depuis de nombreuses années, les employeurs réclament que leur taux de cotisation rejoigne progressivement la parité avec celui des travailleurs.

Loin d'être disparue, cette demande traditionnelle devient même plus urgente en période de récession économique. Chose certaine, dans le contexte économique actuel, tout alourdissement du fardeau fiscal des employeurs, que ce soit par des cotisations accrues ou d'autres formes de taxation, aurait un effet contraire à celui recherché, soit de fragiliser davantage les entreprises et les emplois. *Et c'est encore plus vrai*

au Québec, où les taxes sur la masse salariale sont considérablement plus élevées qu'ailleurs au pays.

Troisièmement, toute modification au régime devrait tenir compte du principe de «réactivité». Personne ne pourra nier que plus le programme d'assurance-emploi devient généreux, moins il incite les travailleurs à retourner rapidement au travail.

Un échec prévisible

Il faut certes examiner les pistes de solutions pour venir en aide à nos concitoyens qui perdent leur emploi à cause de la récession. Il faut toutefois éviter de confondre filet de sécurité sociale et relance de l'économie. Vouloir faire usage du programme d'assurance-emploi comme programme de relance économique nous semble voué à l'échec.

Le programme n'a tout simplement pas été conçu à cette fin. Le Cadre de financement exceptionnel (garanties de prêts) ou les investissements dans les infrastructures votés lors du dernier budget nous apparaissent être des mesures beaucoup plus susceptibles d'accomplir l'objectif de relance et de créer les emplois dont les *chômeurs ont besoin*.

LA LETTRE DU JOUR

YVES-THOMAS DORVAL | PRÉSIDENT DU GPO

ASSURANCE-EMPLOI

Des assouplissements temporaires

Au cours des derniers mois, des modifications au régime d'assurance-emploi ont été proposées par tous les partis politiques fédéraux.

Une de ces propositions – l'allongement de la durée des prestations – a même été adoptée lors du plus récent budget. Ce budget contenait également de nouvelles sommes considérables (1,5 milliard sur deux ans) pour le financement de la formation, et ce, tant à l'intérieur du programme d'assurance-emploi, qu'à l'extérieur, pour les travailleurs qui n'y ont pas accès.

La question de l'élargissement de l'accès aux prestations est maintenant remise à l'ordre du jour. Les employeurs du Québec sont sensibles à cette préoccupation des travailleurs. À titre de principaux contributeurs au régime (n'oublions pas que le taux de cotisation des employeurs est 40 % plus élevé que celui des travailleurs), ils souhaitent toutefois que certains éléments soient pris en compte dans ce débat.

D'abord, la crise étant mauvaise conseillère, il faudrait s'assurer qu'on ne se serve pas d'une situa-

tion conjoncturelle – la récession – pour procéder par la porte d'en arrière à une réforme majeure et permanente du régime. Tout assouplissement de l'admissibilité devrait donc s'appliquer de manière temporaire et sa durée devrait faire l'objet de critères précis et acceptés par toutes les parties prenantes.

Deuxièmement, la responsabilité sociale implique également la responsabilité fiscale, un point d'autant plus important que le déficit budgétaire s'annonce plus élevé que prévu. Il faudrait donc que soit clairement établie la provenance des fonds requis pour financer un tel assouplissement. Depuis de nombreuses années, les employeurs ré-

clament que leur taux de cotisation rejoigne progressivement la parité avec ceux des travailleurs. Loïn d'être disparue, cette demande traditionnelle devient même plus urgente en période de récession économique. Chose certaine, dans le contexte économique actuel, tout alourdissement du fardeau fiscal des employeurs, que ce soit par des cotisations accrues ou d'autres formes de taxation, aurait un effet contraire à celui recherché, soit de fragiliser davantage les entreprises

et les emplois. Et c'est encore plus vrai au Québec, où les taxes sur la masse salariale sont considérablement plus élevées qu'ailleurs au pays. Troisièmement, toute modification au régime devrait tenir compte du principe de « réactivité ». Personne ne pourra nier que plus le programme d'assurance-emploi devient généreux, moins il incite les travailleurs à retourner rapidement au travail.

En conclusion, il faut certes examiner les pistes de solutions pour venir en aide à nos concitoyens qui perdent leur emploi à cause de la récession. Il faut toutefois éviter de confondre filet de sécurité sociale et relance de l'économie. Vouloir faire usage du programme d'assurance-emploi comme programme de relance économique nous semble voué à l'échec. Le programme n'a tout simplement pas été conçu à cette fin. Le Cadre de financement exceptionnel (garanties de prêts) ou les investissements dans les infrastructures votés lors du dernier budget nous apparaissent être des mesures beaucoup plus susceptibles d'atteindre l'objectif de relance et de créer les emplois dont les chômeurs ont besoin.

Lettre d'opinion parue en manchette de la section *Forum* de *Cyberpresse* du 11 au 14 septembre 2009

cyberpresse.ca

Publié le 11 septembre 2009 à 12h01 | En manchette de la section Forum du site jusqu'au 14 septembre 2009, 16h00

Assurance emploi: prenons des engagements clairs

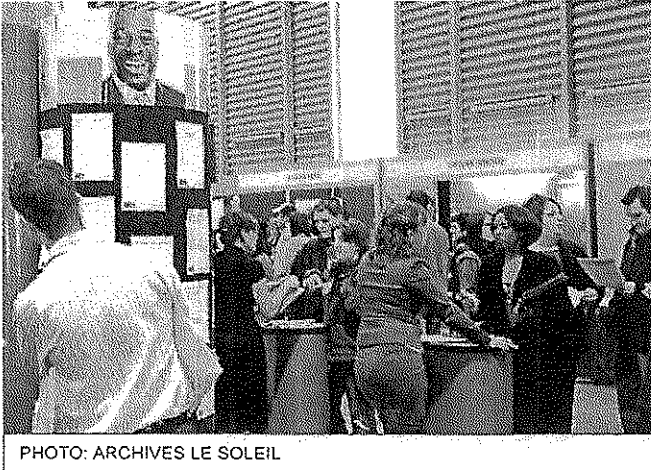


PHOTO: ARCHIVES LE SOLEIL

Yves-Thomas Dorval*

Le Parti libéral du Canada s'est retiré récemment du comité libéral-conservateur sur la réforme de l'assurance emploi, qui devait livrer son rapport à la fin du mois. La ministre des Ressources humaines, pour sa part, promet une annonce peu après la rentrée parlementaire de la semaine prochaine. Ces deux signaux ne mentent pas: l'assurance emploi sera un des dossiers les plus chauds de l'automne au palier fédéral.

Les syndicats et les partis de l'opposition souhaitent abaisser les critères d'admissibilité et rehausser de diverses manières les prestations. Est-ce vraiment la direction à prendre? Les employeurs du Québec s'attendent à des engagements clairs de la part des partis, des engagements tenant compte de l'ensemble des enjeux soulevés par le régime d'assurance emploi.

Des coûts qui augmentent déjà

Selon les prévisions de plusieurs économistes, le taux de chômage devrait continuer à augmenter jusqu'à la fin de l'année et ne reviendra que lentement à son niveau de 2008. Cette situation aura pour effet de faire augmenter chaque année, et pour plusieurs années à venir, le coût du programme actuel (sans nouvelles réformes).

Pour les employeurs, qui financent environ 60% des coûts, la hausse par employé devrait osciller entre 35% (scénario optimiste) et 70% (scénario pessimiste) d'ici 2015. Au Québec, elle viendra s'ajouter à plusieurs augmentations de cotisations basées sur la masse salariale prévues pour 2010 et les années subséquentes (CSST, RRQ, assurance parentale).

Il faut savoir par ailleurs qu'une partie non négligeable des coûts du programme d'assurance emploi est attribuable à des dépenses qui ne sont pas liées au versement de prestations régulières. En 2007-2008, ces dépenses représentaient environ la moitié du coût total du programme, une portion plus grande que cinq ans auparavant. En effet, avant même la récession, alors que l'économie canadienne était en pleine croissance, cette portion des coûts augmentait de façon importante année après année, détournant lentement mais sûrement le régime de sa véritable mission.

Trois principes de base

Les employeurs ne s'opposent pas à la réforme de l'assurance emploi. Le régime pourrait notamment être simplifié. Les entreprises demandent toutefois aux partis politiques d'intégrer à cette réforme quelques principes de base.

Le programme doit d'abord redevenir un véritable régime d'assurance et se recentrer sur son principal objectif: procurer un revenu de remplacement lié à la perte d'un emploi. Tous les éléments autres que les prestations régulières ne devraient viser qu'à améliorer l'employabilité du travailleur ayant perdu son travail ou prévenir une perte d'emploi en raison du contexte économique. Les autres volets devraient être confiés à d'autres organismes gouvernementaux et financés à même les impôts généraux. Comme tout régime d'assurance, le programme doit tenir compte également du principe de «réactivité». Personne ne pourra nier que plus le programme d'assurance emploi devient généreux, moins il incite les travailleurs à retourner rapidement au travail.

D'autre part, la demande traditionnelle des employeurs à l'effet que leur contribution rejoigne progressivement la parité avec celle des travailleurs devra figurer à l'ordre du jour de toute réforme.

Enfin, les employeurs disent oui à des changements au régime, à condition que ces changements aient un effet neutre sur le coût pour les employeurs et pour les finances publiques. La responsabilité sociale implique également la responsabilité fiscale, et c'est encore plus vrai en période de déficits budgétaires. Si l'on décide de procéder à une nouvelle bonification de certains aspects du régime, il faudra donc trouver le moyen d'économiser ailleurs dans le programme ou dans les autres dépenses publiques.

*L'auteur est président du Conseil du patronat du Québec (CPQ).

Modifications à l'assurance-emploi

Des primes pour les « bons » chômeurs

Le Conseil national des chômeurs juge la mesure trop restrictive

Ottawa a annoncé hier son intention d'aider les travailleurs plus expérimentés en prolongeant de quelques semaines leur période d'admissibilité au régime d'assurance-emploi. Un pas dans la bonne direction pour certains — notamment le NPD —, mais une mauvaise cible pour d'autres.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Le gouvernement conservateur a tendu la main hier aux chômeurs ayant cotisé longtemps au régime d'assurance-emploi sans en avoir beaucoup bénéficié en retour. Ces travailleurs de longue date pourraient recevoir entre 5 et 20 semaines de prestations supplémentaires, selon les termes d'un nouveau projet de loi dont l'adoption demeure incertaine.

Thème important de la rentrée parlementaire d'hier, les modifications proposées au régime d'assurance-emploi concernent les travailleurs plus âgés et expérimentés qui ont cotisé au régime d'assurance-emploi pendant au moins sept des dix dernières années, et ce, sans avoir touché de prestations régulières pendant plus de 35 semaines depuis cinq ans (les prestations reçues durant un congé de maternité ne comptent pas).

Ceux qui sont admissibles pourraient donc voir prolonger la période de versement de leurs prestations d'assurance-emploi. Entre 5 et 20 semaines de prestations seraient ajoutées, pour un total maximum de 70 semaines dans les régions les plus touchées. Dans son plan d'action économique, Ottawa a prolongé de 45 à 50 semaines la durée maximale des prestations dans certaines régions.

Temporaire et rétroactive, la mesure coûtera 935 millions, selon la ministre des Ressources humaines, Diane Finley, qui a indiqué qu'il n'y aurait pas de hausse des cotisations en 2010 pour financer cette initiative. Le gouvernement estime qu'environ 190 000 travailleurs pourraient en bénéficier.

Cette bonification ciblée du régime a été accueillie avec retenue par les partis d'opposition. Les libéraux l'ont immédiatement rejetée, au nom d'une perte de confiance généralisée envers le gouvernement. «*Si le gouvernement était sérieux pour l'intérêt des travailleurs, il aurait pu mettre sur pied ses propositions devant les autres membres du groupe de travail sur l'assurance-emploi [créé en juin par Stephen Harper, à la demande de Michael Ignatieff]*», a lancé la députée





CHRIS WATTIE REUTERS

Diane Finley, ministre des Ressources humaines et, en arrière-plan, Jean-Pierre Blackburn, ministre du Revenu.

Marlene Jennings. Pour son collègue Denis Coderre, il s'agit d'un «show de boucane» destiné à «gagner du temps».

Mais le chef néodémocrate, Jack Layton, s'est montré disposé à l'appuyer. «L'annonce d'aujourd'hui est un pas dans la bonne direction, sauf qu'il en reste beaucoup à faire», a-t-il indiqué à la sortie de la Chambre des communes. En matinée, le député d'Ottawa-Centre, Paul Dewar, avait jugé que c'était «une proposition très sérieuse» qu'il serait «irresponsable de ne pas sérieusement étudier».

Du côté bloquiste, le chef Gilles Duceppe a mentionné que la mesure semblait «bonne», mais que les «demandes [de l'opposition] sont beaucoup plus importantes».

Trop restreint

Au Conseil national des chômeurs, le porte-parole Pierre Céré a pour sa part dénoncé une me-

sure jugée «restreinte et restrictive». «Quand un gouvernement veut agir et adopter une mesure provisoire, il n'a pas à déposer un projet de loi, dit-il. Il peut mettre sur pied un projet-pilote pour que ça devienne effectif dès maintenant.»

M. Céré estime qu'il sera fastidieux d'établir la liste des bénéficiaires. «On écarte également ceux que les conservateurs appellent les «mauvais» chômeurs au profit des «bons» chômeurs, analyse-t-il. Ce qu'on nous dit, c'est qu'un jeune, un travailleur saisonnier, un contractuel, les gens du secteur forestier n'auront pas droit à cette modification. Il faut plutôt régler le problème par l'autre bout, en modifiant les règles d'admissibilité.»

Le Conseil du patronat du Québec s'est de son côté dit «inquiet» de voir le gouvernement faire la promotion d'une mesure coûtant près d'un milliard, à l'heure où le déficit atteint 56 milliards.

L'ironique coalition de Harper

Raymond Giroux

Ottawa

Pour joindre notre chroniqueur :
rgiroux@lesoleil.com



Stephen Harper peut se boucher le nez tant qu'il veut, n'empêche que son gouvernement a vraisemblablement obtenu hier un sursis de trois semaines grâce aux «séparatistes» et aux «socialistes».

Évidemment, en public, le premier ministre ne manifeste aucun signe apparent de conciliation envers les deux partis qui peuvent étirer sa vie utile depuis le virage libéral.

Les faits, eux, parlent autrement, et les méchants bloquistes et néo-démocrates qu'il attaque avec hargne dans ses discours partisans privés deviennent soudainement bien utiles.

Les vilipendés d'hier se transformant en alliés, du moins jusqu'au vote de confiance officiel que proposeront les libéraux au début d'octobre, M. Harper dirige désormais la même coalition qu'il a tant reprochée à Stéphane Dion et Michael Ignatieff.

Comme quoi en politique, surtout en situation minoritaire, les grandes visions d'avenir cèdent souvent le pas aux basses conditions du jour, c'est-à-dire à la survie pure et simple du gouvernement.

Les conservateurs, hier, ne manifestaient aucune propension à provoquer des élections à court terme. Leurs propositions sur l'assurance emploi ont reçu un accueil positif du

Bloc québécois et du NPD, qui y voient là un bon début.

Comment pourraient-ils voter contre ce projet de loi s'ils en approuvent le contenu? Le trouver insuffisant et demander des mesures supplémentaires ne constitue pas un prétexte suffisant pour battre le gouvernement.

Même chose pour le projet de loi de mise en œuvre d'une partie du budget, qui sera voté vendredi. Gilles Duceppe disait attendre de l'avoir lu attentivement avant de se prononcer.

Justement, ma lecture la plus attentive possible de ce document technique me permet de soutenir qu'il ne recèle pas d'attrape apparente.

À moins qu'ils s'opposent au soutien aux producteurs de bétail touchés par la sécheresse – un autre volet du texte – le Bloc et le NPD appuieront le gouvernement et laisseront les libéraux fin seuls.

À Michael Ignatieff d'expliquer alors pourquoi son parti refuse son soutien à une mesure qu'il dit trouver positive et promet de reprendre dans son premier budget!

Le NPD, coincé dans les sondages et jouissant de fort peu d'espace pour manœuvrer, multiple les signes d'ouver-



ture envers le gouvernement.

Signe frappant de la délicatesse du contexte politique que le parti affronte, son chef Jack Layton a refusé de répondre aux questions une fois terminée sa courte déclaration en ce sens. Pour que M. Layton se taise, c'est qu'il y a de l'inquiétude dans l'air.

**En politique,
les grandes visions
d'avenir cèdent
souvent le pas aux
basses conditions
du jour**

Si les néo-démocrates cherchent des manières d'expliquer

à leurs partisans leur soutien à un gouvernement de droite, ils n'ont qu'à citer le Conseil du patronat qui, trois heures à peine après l'annonce du gouvernement, s'insurgeait contre ce programme.

Mais les tourments du NPD ne font que commencer, et ses députés auront du mal à dormir au cours des prochaines semaines.

Car M. Duceppe a été parfaitement clair : son parti soutiendra les conservateurs sur l'assurance emploi et les crédits d'impôt à la rénovation, mais retirera sa confiance au gouvernement lors de la motion libérale – si elle ne contient aucune pilule empoisonnée, me permets-je d'ajouter.

Le NPD a gagné du temps, hier. Mais il sait maintenant que le sort de Stephen Harper reposera uniquement sur ses épaules. Si élections il y a, il risque d'en être jugé le premier responsable.

S'il déniche dans l'action gouvernementale le moindre prétexte pour soutenir le Parti conservateur, lui aussi aura prouvé qu'il vit au jour le jour, sans grand respect pour ses principes.

Mais quel principe vaut une déroute électorale appréhendée?